

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 81 (1954)
Heft: 5

Artikel: Un argument de... poids !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ils sont des devanciers. Ils ont des continuateurs dignes d'eux, c'est ce que nous prouve ce deuxième volume publié par l'Association guérienne pour le costume et les coutumes, avec l'aide de *Pro Helvetia* et du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Nouvelles, poésies, théâtre sont représentés, et les deux tendances sous-jacentes que je signalais tout à l'heure, humour et tendresse, sont par moments dépassés par des dons véritables, par l'inspiration toute pure. Preuve en soit les écrits de M. Joseph Yerly, de MM. Th. Perroud et E. Deillon, notamment. Certains lauréats, comme M. Joseph Brodard (dont les récits nous rappellent ceux que nous ferait un « ancien » au coin du feu), retracent les mœurs d'autrefois, peignent les types du pays, content des légendes. Partout respire la même honnêteté foncière, la piété qui rapporte toute chose, le labeur et le repos, la joie et la peine, la vie et la mort, à Celui que nos ancêtres genevois appelaient *Cé qu'é l'aino*, à Celui qu'un de nos auteurs désigne d'une périphrase imagée : *Chi ke ly-è la koja ke lè chèrpin n'an rin dè pyotè* (Celui qui est la cause que les serpents n'ont pas de pattes).

Un argument de... poids !

Un riche boulanger recevait toujours son beurre du même paysan, et il lui semblait que la *matole* qui devait peser trois livres, n'avait pas toujours le poids. Il la repesa donc, et chaque fois il constata plus ou moins de déficit.

A la fin il perdit patience et porta plainte contre le paysan. Le juge fit venir ce dernier.

— Avez-vous une balance ? lui demanda-t-il.

— Oui.

— Et des poids ? continua-t-il.

— Non, je n'en ai pas.

Remercions-les tous, ces écrivains rustiques, et ces vers mélancoliques qui sont bien de saison :

L'OUTON

*Lè né chon pye frètsè
Et lè dzoa rèthrin.
E lè folyè chètsè
Tséjon in verin.*

*Lè-j-intsôtenâdzo
E lè bi patyi
L-an po cheti yâdzô
Tséhyi lè tropi.*

*E to chè rèpoujè :
Po lè dzin, lè tsoujè,
L-è l'outon ke vin.*

*On kà chè dèvârè,
Ouna hlyotse pyârè
Po n'intèrèmin...*

(L'automne : Les nuits sont plus fraîches et les jours plus courts, et les feuilles sèches tombent en tournoyant. — Les hauts pâturages et les beaux pâquis ont pour cette fois chassé les troupeaux. — Et tout se repose ; pour les gens, les choses, c'est l'automne qui vient. — Un cœur se décore, une cloche pleure pour un enterrement.)

— Mais, dit le juge, comment pouvez-vous peser votre beurre ?

— Eh bien ! dit le paysan, c'est tout simple. Aussi longtemps que le boulanger m'achète mon beurre, je me fournis de pain chez lui. Je lui vends des *matoles* de 3 livres et je lui achète des miches du même poids ; je pèse donc mon beurre avec sa miche, et c'est sa faute si le poids n'y est pas.

Le paysan fut acquitté, mais dès lors le boulanger fit si bon poids que le paysan fut obligé d'empléter des balances pour ne pas trop donner de beurre.